

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 novembre 2025

Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_002

Objet : Agriculture - Désignation d'un chef de file et demande de subvention pour le diagnostic du projet de Plan Pastoral Territorial Sud Ardèche

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Sylvie CHEYREZY, conseillère déléguée en charge de l'agriculture expose que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (CCGA) souhaite s'engager dans un projet de Plan Pastoral Territorial (PPT), aux côtés de la Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (CCDRAGA), afin de mettre en œuvre une politique en faveur de l'activité pastorale. Ce projet s'inscrit dans la dynamique du projet Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche, ainsi que dans la politique agricole et foncière de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Cette dernière avait préalablement identifié dans sa stratégie foncière, les espaces pastoraux comme un secteur à enjeux avec pour objectif le maintien de l'activité pastorale.

En effet, l'activité pastorale est historiquement présente sur le territoire, mais elle bénéficie que peu d'aides et de visibilité, alors même qu'elle est essentielle au maintien des milieux ouverts, permettant de préserver les paysages et la biodiversité, tout en réduisant le risque d'incendie. Elle contribue également à l'activité économique et à la souveraineté alimentaire du territoire. Cependant, des difficultés à l'exercice de cette activité sont recensées, notamment l'accès au foncier, la conciliation des usages et l'adaptation au changement climatique.

La mise en place d'un Plan Pastoral Territorial (PPT) pourrait permettre de répondre à ces enjeux. Un PPT est un contrat de 5 ans entre un territoire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant pour objectif la mise en œuvre concertée, entre l'ensemble des acteurs du territoire, d'actions de valorisation des espaces pastoraux. Ces actions peuvent concerner :

- Des aménagements pastoraux (clôtures, accès, sécurisation de la ressource en eau ...)
- Le multi-usage (communication, signalétique ...)
- La structuration foncière (animation, constitution d'association foncière pastorale ...)
- La communication et animation (auprès d'école, organisation d'évènement ...)

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_002-DE

SLOW

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche se propose d'être cheffe de file du projet de Plan Pastoral Territorial Sud Ardèche et d'effectuer une demande d'aide à la Région pour la phase d'étude et la définition du plan d'action, en s'appuyant sur une prestation de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Le plan de financement défini est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Prestation	16 200,00 €	Région (60% HT)	9 419,63 €
Animation CCGA	2 199,39 €	Autofinancement CCGA	4 489,88 € (TTC)
		Autofinancement DRAGA	4 489,88 € (TTC)
TOTAL DEPENSES	18 399,39 €	TOTAL RECETTES	18 399,39 €

L'autofinancement sera réparti à parts égales entre les deux intercommunalités. Les modalités seront précisées par une convention de partenariat entre la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Le Conseil communautaire entendu l'exposé de la conseillère déléguée en charge de l'agriculture, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** la qualité de cheffe de file de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche dans le cadre de ce projet,
- **Valide** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** le Président à solliciter une aide de 9 419,63 euros auprès de la Région pour le financement de l'étude dans le cadre de la création du Plan Pastoral Territorial du Sud Ardèche
- **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche pour le versement de sa participation au titre de l'autofinancement à hauteur de 4 489,88 euros,
- **Autorise** le Président à engager une prestation pour la réalisation de l'étude auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et à signer tout document en rapport

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Claude BENAHMED